

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Gérard ROSENTHAL
	Rosine CARDON	à	Hervé LUCBEREILH
	Pierre SERENA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Didier CASTERES	à	Maïté POTIN
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Daniel LACRAMPE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES

REÇU

RAPPORT N° 141127-22-ECO

le 10 DEC. 2014

PARC D'ACTIVITES P LANNERETONNE

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RUE DES ENTREPRENEURS

M. LACRAMPE précise qu'il faut rapporter que les travaux d'aménagement de la rue des entrepreneurs située au parc d'activités Pierre Lanneretonne ont été confiés à l'entreprise EUROVIA et sont en cours d'exécution.

En cours de chantier, l'opportunité technique d'installer un candélabre d'éclairage public supplémentaire, prévu en option lors de la consultation, a été décidée. Aussi, il convient de signer un avenant au marché pour un montant de 1 644.61 € HT. Le montant du marché qui était de 44 976.85 € HT s'élève donc à 46 621.46 € HT, soit 55 945.75 € TTC.

Par ailleurs, il s'est avéré intéressant, afin de se prémunir contre des risques éventuels d'inondations, de profiter du chantier en cours pour raccorder les lots qui seront desservis par la voie, au réseau d'eaux pluviales existant, dont nous méconnaissions l'existence.

De ce fait, il est proposé de confier ces travaux à l'entreprise EUROVIA et de signer, conformément aux dispositions de l'article 35 du Code des Marchés Publics, un marché complémentaire pour un montant de 9 369.74 € HT, soit 11 243.69 € TTC.

L'enveloppe budgétaire initialement prévue pour cette opération permet de prendre en compte ces dépenses supplémentaires.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** de modifier et de compléter les marchés de travaux d'aménagement de la rue des entrepreneurs au parc d'activités P Lanneretonne tels que décrits ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, avec l'entreprise EUROVIA, un avenant au marché initial et un marché complémentaire pour achever l'opération d'aménagement de la rue des entrepreneurs au parc d'activités P Lanneretonne
- **PREND ACTE** du coût de financement de ces travaux supplémentaires (11 014.35 € HT, soit 13 217.22 € TTC), supportés par le budget annexe du Parc d'activités P Lanneretonne
- **ADOPTE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 novembre 2014

Suivent les signatures



Le Président

REÇU

[Signature]
le 10 DEC. 2014
SOUS-PRÉFECTURE
Daniel LACRAMPE N STE MARIE